

REMARQUE IMPORTANTE : EN AUCUN CAS, l'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif ne doit être entreprise avant l'approbation du dossier par le Service Public.

➤ Propriétaire du terrain (si différent du demandeur) :

NOM et Prénom : _____
 Adresse : _____
 Code Postal : _____ Commune : _____
 Téléphone : _____ Portable : _____
 Mail : _____

➤ Demandeur ou Interlocuteur (inscrit en première page de ce document) :

NOM et Prénom : _____
 Adresse : _____
 Code Postal : _____ Commune : _____
 Téléphone : _____ Portable : _____
 Mail : _____

➤ Urbanisme :

Construction neuve Transformation de l'immeuble
 Déclaration de travaux n° PC ou DT : _____
 Mise aux normes de l'installation

➤ Cadre à remplir si non renseigné en première page par la Mairie :

Nombre de pièces principales* : _____
 Résidence : Principale Secondaire Locataire Autre : _____

*Nombre de pièces principales : Dans le cas de la maison individuelle, le nombre de pièces principales (PP) permet de définir la relation avec l'équivalent-habitant (EH), selon la formule EH = PP.
 Dans les autres cas (gîtes, maisons d'hôtes...), il convient de se référer à une étude particulière pour définir la capacité d'accueil.
 Les pièces principales sont celles définies dans l'article R111-1 et R111-10 du code de la construction et de l'habitation. En particulier on peut noter qu'un logement ou habitation comprend, d'une part, des pièces principales destinées au séjour ou au sommeil, éventuellement des chambres isolées et, d'autre part, des pièces de service, telles que cuisines, salles d'eau, cabinets d'aisance, buanderies, débarras, séchoirs, ainsi que, le cas échéant, des dégagements et des dépendances.



Demande de certificat de conformité au titre du Contrôle de Conception d'assainissement non collectif

Commune : _____
 Document transmis pour information le : ___ / ___ / ___
 Reçu au SPANC le :

Ce document comporte 4 pages

➤ Demandeur :

NOM et Prénom : _____
 Adresse : _____
 Code Postal : _____ Commune : _____
 Téléphone : _____ Portable : _____
 Mail : _____

➤ Terrain :

Adresse et Lieu de réalisation : _____
 Références cadastrales (Section et numéros) : _____
 Superficie : _____m² Superficie de la zone constructible : _____m²

➤ Urbanisme :

Construction neuve Transformation de l'immeuble
 Déclaration de travaux n° PC ou DT : _____
 Mise aux normes de l'installation

➤ Cadre à remplir (les renseignements complémentaires peuvent être donnés par la Mairie) :

Nombre de pièces principales* : _____
 Résidence : Principale Secondaire Locataire Autre : _____
 Distribution publique d'eau potable : Oui Non
 Présence d'un puits à moins de 35 m : Oui Non
 Pour la consommation humaine : Oui Non
 Présence d'une source : Oui Non Privée Publique
 Si privée, le nom du propriétaire : _____
 Existence d'une zone à risque : Oui Non
 Si oui, indiquer le type de risque : _____
 Préciser les recommandations mentionnées dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU validé ou en cours de validation)

Dans le cadre d'une demande d'urbanisme, la Mairie mettra à disposition du SPANC une copie des pièces constitutives du dossier afin de constater d'éventuelles modifications.



Liste des pièces à fournir
Conformément au règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif :

➤ **Un dossier spécifiant la faisabilité de l'assainissement autonome**, réalisé par un bureau d'étude, dans le cas contraire, le pétitionnaire devra être en mesure de renseigner les informations suivantes :

Une analyse du sol comportant à minima :

- 3 Sondages sur 2 mètres de profondeurs
- un descriptif des horizons
- 2 tests de perméabilité entre 30 et 70 cm de profondeur à niveau constant (par exemple de type Porchet à niveau constant).

Le pétitionnaire ne disposant pas d'analyse de sol présentera les motivations par écrit.

Exemple : une habitation dispose d'un espace restreint pour l'assainissement non collectif mais elle possède une autorisation écrite permettant le rejet d'eaux traitées vers un ruisseau pérenne.

Renseignement sur l'assainissement non collectif :

Description de la filière (Notification de la mise en œuvre extrait du DTU, Cahier des Charges, le guide de pose pour une filière agréée...)

Prétraitement :

- Volume de la fosse toutes eaux : _____ Litres
- La fosse se situe-t-elle à plus de 10 m de la cuisine Oui Non
- Présence d'un bac dégraisseur : Oui Non ; Volume : _____ Litres
- Décolloïdeur ou Préfiltre Intégré à la fosse toutes eaux : Oui Non ; Volume : _____ Litres

Traitement :

Quel type de traitement :

- Tranchées d'épandage ou lit d'épandage : Dimension : _____ x _____ m
- Lit d'épandage : Dimension : _____ m²
- Filtre à sable vertical drainé : Imperméabilisé : Oui Non ; Dimension : _____ m²
- Filtre à sable vertical non drainé* : Dimension : _____ m²
- *autorisé uniquement pour une perméabilité supérieure à 500 mm/h
- Tertre d'infiltration : Dimension : _____ m² (sommet)
- Filtre à zéolithe
- Utilisation d'une chasse automatique : _____ Litres
- Filière agréée : Numéro d'agréments : _____ ; Dimensionnements : _____ équivalents/habitants
- Toilettes sèches : Unitaires _____ ; Séparés : _____

Lieu de rejet :

- Infiltration directe dans le sol
- Fossé, réseau d'eau pluvial :
- Ruisseau, cours d'eau : Son nom : _____
- Est-il pérenne ? Oui Non
- Sensibilité ? Oui (répertorié comme cours d'eau sensible) Non
- Mare, étang
- Puits d'infiltration (peut-être autorisé sur la base d'une étude hydrogéologique)

La canalisation d'évacuation collecte-t-elle les eaux pluviales : Oui Non
 Préciser son diamètre : _____ mm

Pompe de relevage :

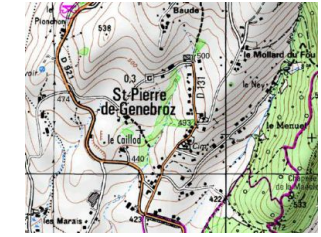
- Oui Non
- Position : avant prétraitement après prétraitement après traitement
- pompe vide cave pompe eaux brutes ou chargées cuve de rétention : _____ Litres

Les eaux pluviales :

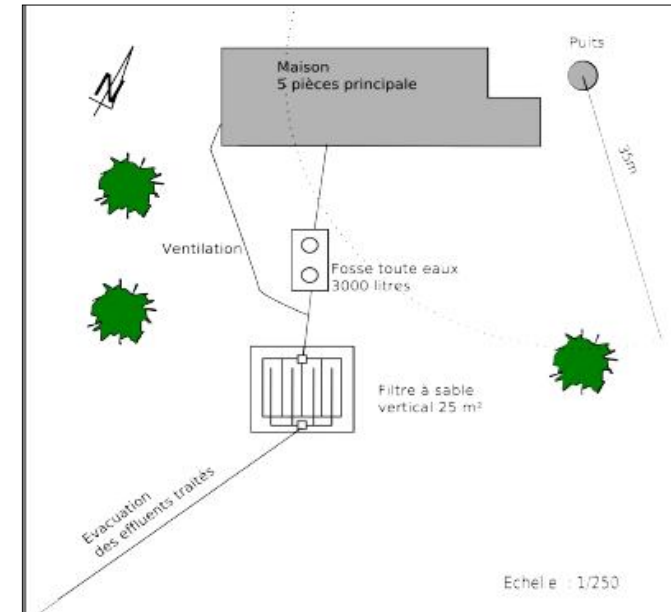
- Les eaux pluviales sont dirigées vers :
- Infiltration directe dans le sol : Puits d'infiltration Tranchées de dissipation
- Une distance entre l'infiltration des eaux pluviales et la filière de traitement doit être respectée
- Fossé, réseau d'eaux pluviales :

Une autorisation du propriétaire et de la Mairie est nécessaire pour le rejet vers le milieu superficiel ou le passage d'une canalisation sur un terrain voisin. À titre d'information, seules les servitudes de droit privé enregistrées auprès d'un notaire assurent un effet durable aux autorisations formulées par écrit.

➤ **Un plan de situation de la parcelle entre 1/500^{ème} et 1/2500^{ème}**

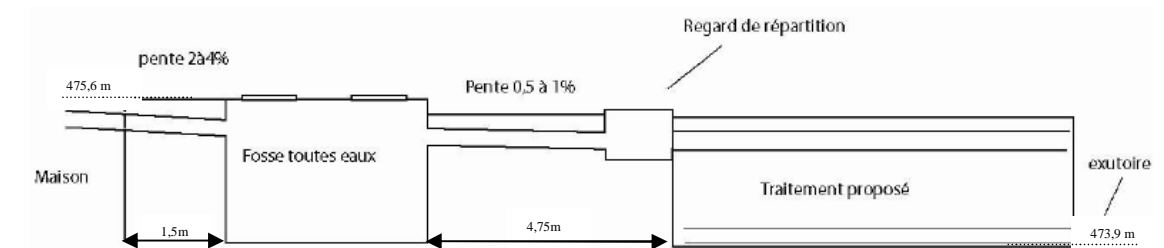


➤ **Un plan masse du projet de l'installation entre 1/200^{ème} et 1/500^{ème}** sur lequel seront positionné le plus clairement possible :



- L'habitation
- Le passage des réseaux secs (électricité, téléphone...) et humides (eau potable, la sortie des eaux usées...)
- Le dispositif de prétraitement et la ventilation associée
- Le dispositif de traitement
- Le rejet des eaux usées traitées (le cas échéant)
- Les arbres, arbustes, haies etc.
- Le tracé des zones de circulations des véhicules sur la parcelle (accès)
- L'évacuation des eaux pluviales (puits d'infiltration, tranchées, collecteur...)
- Les cours d'eau, fossés, mares
- Les contraintes d'urbanisme (PLU impose des retraits par rapport à la voirie, parcelle)

➤ Pour les filières nécessitant un rejet, il est conseillé de fournir **un plan en coupe de la filière et du bâtiment :**



Textes réglementaires

- Règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
- **Arrêté du 7 /09/2009 n°1 , modifié le 7/03/2012:**
Prescriptions techniques en matière d'assainissement non collectif (ANC).
- **Arrêté du 7 /09/2009 n°2, modifié par l'arrêté du 27/04/2012 :**
Mission de contrôle des installations d'ANC.
- **Arrêté 7 /09/2009 n°3 :**
Agrément des personnes chargées de la vidange des installations d'ANC.
- Code de l'urbanisme
- Code de la Construction et de l'Habitation
- Loi Sur loi juillet 2010 Grenelle II